

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

08/02/2024

Date d'affichage :

07/03/2024

SÉANCE DU 21 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un février, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. Guy MICLO - M. Nicolas CHARNOT – M. Francis COURBOT – Mme Florence FIMBEL – Mme Sarah GROSCLAUDE – M. Quentin GUYOD - M. Jean KARLE - M. Florent MONCHABLON - M. Mickaël RONDON - M. Michel TEREBUS - Mme Gabrielle VENCK-MILLET

Absents excusés :	Procuration à :
Mélanie BLEICHER	Mickaël RONDON
Alexanne CANAL	Jean KARLE
Sylvain HEIDET	Florent MONCHABLON

M. Mickaël RONDON a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération

N° 12

**Aides sollicitées
auprès de la
Communauté de
Communes des
Vosges du Sud pour
les dépenses
d'investissements
réalisées en 2023 et
qui sont projetées en
2024**

Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur le Président de la CCVS a fait part de la proposition d'un fonds de soutien à l'investissement, reprenant les règles afférentes aux fonds de concours. Celui-ci correspondrait à une enveloppe globale de 500 K€ répartie entre les Communes en fonction de la population pour les dépenses réalisées en 2023 et 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter une aide de la CCVS, telle qu'indiquée dans l'exposé, pour les travaux réalisés en 2023 et en projets pour 2024.

L'exposé de ces travaux réalisés en 2023 et projetés en 2024, sont annexé à cette présente délibération.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Guy MICLO

